



Ethique au quotidien

Prévenir toute situation de conflit d'intérêts

- **Conflit d'intérêts** : toute situation d'interférence entre les intérêts personnels d'un administrateur, d'un dirigeant ou d'un collaborateur et ceux du groupe Euralis, qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction exerçant pour le compte du groupe Euralis
- **Intérêts personnels** : liens d'appartenance familiaux, amicaux, caritatifs, religieux, politiques, associatifs, sportif ou d'engagement financiers/professionnels en dehors du Groupe Euralis
- Il n'est pas anormal d'être confronté à un conflit d'intérêts, nous avons tous une vie sociale.
- L'important est de reconnaître l'existence d'un conflit réel, potentiel ou perçu afin de mettre en place les actions nécessaires

Etape 1 - Identification

Identifier toute interférence entre mes intérêts personnels et ceux du groupe

Exemples :

- La sélection d'un fournisseur que je connais personnellement, le recrutement d'un proche,...
- La détention d'un mandat (professionnel, politique) ou l'appartenance à une association ou une fondation susceptible d'être en interaction avec les activités du Groupe,...

Etape 2 - Echange

Se rapprocher de son manager pour mieux appréhender la situation et les suites à donner

- ⇒ **Analyser la situation** : l'interférence, réelle, potentielle ou perçue, doit être suffisamment significative pour influencer ou paraître influencer la personne en charge de défendre les intérêts de l'organisation
- ⇒ **Formaliser le plan d'action** pour remédier à la situation (atténuation ou résolution)

Etape 3 - Déclaration

Déclarer spontanément tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu (cf. [registre](#))

Enregistrer dans votre déclaration le conflit d'intérêts en question et les mesures de remédiation

Etape 4 - Action

Mettre en œuvre les mesures de remédiation





Ethique au quotidien

Prévenir toute situation de conflit d'intérêts



Interdiction formelle :

- Communiquer des informations confidentielles sur le Groupe Euralis à un tiers
- Favoriser l'embauche et/ou la rémunération d'un proche
- Favoriser une entité dans laquelle le collaborateur ou un de ses proches possède un intérêt (accorder une subvention, accorder un marché ou un contrat)
- Renouveler le contrat d'un fournisseur sans mise en concurrence en raison de relations personnelles
- Omettre de signaler l'existence d'une situation de conflits d'intérêts dès lors que l'on en a conscience

Exemples de bonnes pratiques :



- Ne pas intervenir dans un processus décisionnel en cas de conflit d'intérêts, et ce conformément à l'obligation de loyauté prévue au sein du contrat de travail :
 - Se désengager du processus de décision
 - Confier le dossier en cause à un autre Collaborateur
 - Renforcer la collégialité
- Ne pas exercer une activité professionnelle en dehors du Groupe sans autorisation préalable
- Déclarer toute situation à risques à son manager puis dans le registre prévu à cet effet



Exemples de questions à se poser :

- La situation est-elle susceptible d'affecter une décision professionnelle que je dois prendre ?
- Comment cette situation serait-elle perçue par une personne extérieure au Groupe Euralis ? D'autres collaborateurs Euralis ou un tiers penseraient-ils que cette situation pourrait affecter la décision que je prends pour l'entreprise ?
- Serais-je mal à l'aise ou inquiet si quelqu'un au sein d'Euralis l'apprenait ?
- Ai-je un sentiment d'obligation dû à ma relation avec le tiers ?
- Ma relation avec le tiers semble-t-elle compromettre ma capacité à prendre une décision objective dans l'intérêt du Groupe Euralis ?
- Ai-je révélé la situation de conflit d'intérêts apparent ou réel afin d'y remédier ?
- ...

Un doute persiste, contactez votre relais Sapin 2 / Compliance

